



## La politique d'accessibilité aux Personnes en Situation de handicap de l'association OCCITADYS

OCCITADYS a désigné une **Référente Handicap**. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires externes spécialisés.  
Contactez-la si besoin : **Claire N'DIAYE 07.65.76.00.49**

### Objet de la politique d'accessibilité

L'objet de cette politique est de garantir aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la prise en compte des besoins spécifiques et l'orientation vers une solution adaptée.

### Communication de la présente politique

Cette politique d'accessibilité sera diffusée sur demande.

### Veille sur le handicap

Notre organisme procède à une veille active sur le sujet de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux formations professionnelles.

### Candidature des personnes en situation de handicap

Dès la candidature du stagiaire, l'éventuelle situation de handicap du futur stagiaire est abordée, afin de pouvoir :

- Evaluer les besoins spécifiques éventuels de la personne en situation de handicap au regard du handicap,
- Informer sur les capacités d'accessibilité aux actions de formations ;

L'organisme se mettra en lien avec le référent handicap des entreprises clientes et si nécessaire une structure spécialisée dans le but de conseiller la personne en situation de handicap, permettre sa prise en charge administrative et valider les capacités d'adaptations pédagogiques.

Le cas échéant et en liaison avec les entreprises clientes, l'organisme orientera la personne en situation de handicap vers ses partenaires lorsque l'adaptation n'est pas réalisable en interne.

### Conditions d'accès pour les personnes en situation de handicap

Le processus d'analyse des besoins et d'intégration des personnes en situation de handicap est le suivant :

- Identifier les personnes en amont les personnes concernées (le questionnaire avant l'entrée en formation comporte une question pour savoir si le participant a besoin d'une adaptation particulière)
- Entretien avec le référent handicap afin d'évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard de son handicap, l'informer sur les capacités d'accessibilité aux actions de formations
- Le cas échéant, mise en relation avec les organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap : AGEFIPH, CAP EMPLOI, MDPH, etc...,
- Aménagements particuliers à mettre en place : matériels, humains, temps, évaluations...

### Suivi des stagiaires en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap seront suivis de façon individuelle pendant tout le temps de la formation afin de valider le déploiement des adaptations nécessaires et d'éviter les ruptures de parcours.

## NOS ALLIES



### AGEFIPH

Tel : 0800 11 10 09

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Liste des référents régionaux :

<https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation#lagefiph-en-regions>

### FIPHFP (fonction publique) :

<https://www.fiphfp.fr/>

Le réseau FIPHFP : <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie>

### CAP Emploi

Le réseau Cap Emploi :

<https://www.cheops-ops.org/notre-reseau/>

### Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Coordonnées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne :

10 place Alphonse-Jourdain

Tél : 0 800 31 01 31

Mail : [mdph@cd31.fr](mailto:mdph@cd31.fr)

### Ressource Handicap Formation

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

### Mon Parcours Handicap

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides-techniques>